Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DLH 179 Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP- Avenant à bail emphytéotique

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants;

Vu le bail emphytéotique e date du 27 juillet 2006 portant location au profit de la société ELOGIE de divers ensembles immobiliers ;

Vu les avenants au bail emphytéotique en date du 27 juillet 2006 susvisé en date des 21 novembre 2012, 2 décembre 2013, 26 décembre 2014, 20 octobre 2015 et 29 novembre 2017 ;

Vu l'acte de vente la SEMAPA du 6 mars 2015 portant notamment scission du bail emphytéotique du 27 juillet 2006 ;

Vu la délibération 2016 DFA 145 DLH en date des 7, 8 et 9 novembre 2016 validant la fusion entre ELOGIE et la SIEMP ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions d'un avenant au bail emphytéotique du 27 juillet 2006 en vue de proroger sa durée;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 26 juillet 2018;

Vu l'avis de M. le Maire du 11e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu la saisine de Mme la Maire du 12e arrondissement en date du 3 septembre 2018 ;

Vu la saisine de M. le Maire du 13e arrondissement en date du 3 septembre 2018 ;

Vu la saisine de M. le Maire du 15e arrondissement en date du 3 septembre 2018 ;

Vu la saisine de Mme la Maire du 16e arrondissement en date du 3 septembre 2018 ;

Vu l'avis de M. le Maire du 17e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu la saisine de Mme la Maire du 20e arrondissement en date du 3 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 10 septembre 20118 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec ELOGIE-SIEMP, dont le siège social est situé 8, bd d'Indochine (19e) un avenant au bail à caractère emphytéotique du 27 juillet 2006 portant location de divers ensembles immobiliers communaux visant à prolonger la durée du bail jusqu'au 31 décembre 2040.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.

Article 3 : Tous les frais liés à la conclusion de cet avenant seront à la charge d'ELOGIE-SIEMP.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO